

REPUBLIQUE FRANCAISE
EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE VILLARS SUR VAR
DEPARTEMENT DES ALPES-MARITIMES

Séance du 24 janvier 2020

| Nombre de conseillers en exercice | Nombre de conseillers afférents au conseil | Nombre de conseillers qui ont pris part à la délibération |
|-----------------------------------|--|---|
| 11 | 8 | 11 |

*L'an deux mil vingt,
et le vingt-quatre janvier.*

Le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Edgar MALAUSSENA, Maire.

Tous les membres en exercice sont présents à l'exception de Monsieur Eric Cravero représenté par Madame Véronique Luche, de Madame Anne Simon représentée par Madame Joëlle Marchal et de Monsieur Guy Bianchi représenté par Madame Danièle Dao-Léna.

Secrétaire de séance : Madame Danièle Dao-Léna.

DEL. 2020-001 RENOVIATION FAÇADE EGLISE

Le Maire donne la parole à Madame Véronique Luche, membre de la commission travaux.

Celle-ci rappelle la politique municipale qui consiste à rénover les bâtiments communaux qui font partie d'un riche patrimoine villarois.

Quelques exemples :

La salle polyvalente du poilu, le Centre Médico-Social, le moulin à huile, le lavoir, le lavoir à grains, le four à pain, le chœur de l'église, la sacristie, la façade de l'église et le clocher St Jean Baptiste ...

Un dossier déposé en 2015 concernant la façade de la mairie sur la place Robini, n'a pas encore été financé par les services de la Préfecture (DETR)

Il s'agit donc de le redéposer afin que celui-ci soit repris en compte en 2020.

Cependant, les services préfectoraux nous ont demandé de le réévaluer, sachant que depuis 2015, les prix ont évolué et les techniques aussi.

Le Maire propose donc un nouveau montant qui a été évalué à : 145 810 € Hors Taxes, (TVA 29 162 € soit 174 972 €).

Plan de financement :

Etat (DETR), 50 % soit : 72 905€
Département, 27 % soit : 39 565 €
Part communale HT, 23 % soit : 33 336€ (part communale TTC : 62 498€)

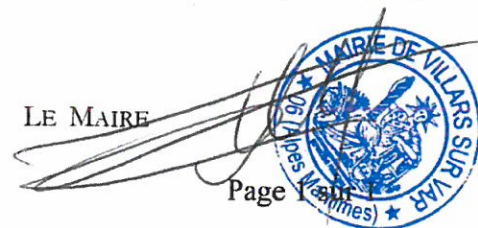
Oui l'exposé du Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal par 11 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention accepte la réévaluation du projet « rénovation de la façade de la mairie ».

Vote contre : 0

Abstention : 0

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que susdits,

LE MAIRE



REPUBLIQUE FRANCAISE
EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE VILLARS SUR VAR
DEPARTEMENT DES ALPES-MARITIMES

Séance du 24 janvier 2020

| Nombre de conseillers en exercice | Nombre de conseillers afférents au conseil | Nombre de conseillers qui ont pris part à la délibération |
|-----------------------------------|--|---|
| 11 | 8 | 11 |

*L'an deux mil vingt,
et le vingt-quatre janvier.*

Le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Edgar MALAUSSENA, Maire.

Tous les membres en exercice sont présents à l'exception de Monsieur Eric Cravero représenté par Madame Véronique Luche, de Madame Anne Simon représentée par Madame Joëlle Marchal et de Monsieur Guy Bianchi représenté par Madame Danièle Dao-Léna.

Secrétaire de séance : Madame Danièle Dao-Léna.

DEL. 2020-002 SALLE POLYVALENTE DU POILU. ACCES A LA SALLE ET TOILETTES POUR PERSONNES A MOBILITE REDUITE.

Le Maire donne la parole à M. Cravero.

Un premier dossier a été voté en 2018.

Le délai de deux ans étant dépassé pour le vote de la participation de l'Etat (DETR), cette dernière nous demande de déposer un nouveau dossier de demande de subvention, tout en sachant que les Bâtiments de France ont accepté le nouvel aménagement pour personnes à mobilité réduite.

Plan de financement prévisionnel :

| | |
|---|-----------------|
| Confection d'une rampe d'accès : ----- | 11 969.00 € HT |
| Création de toilettes pour handicapés : ----- | 12 289.47 € HT |
| Montant total : ----- | 24 258.47 € HT |
| Montant TTC ----- | 29 110.16 € TTC |
| Subvention Etat DETR 40% du HT ----- | 9 703.39 € |
| Subvention Départementale 40% du HT ----- | 9 703.39 € |
| Part communale dont TVA incluses ----- | 9 703.38 € |

Le Maire et la commission travaux sont chargés de déposer le dossier et de solliciter les divers financeurs pour obtenir le maximum de subventions.

Oui l'exposé du Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, accepte par 11 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention, le projet d'accès à la salle communale du Poilu et l'aménagement des toilettes de cette même salle, pour les personnes à mobilité réduite.

Vote contre : 0

Abstention : 0

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que susdits,

LE MAIRE

